

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



XX
AIX-EN-PROVENCE
2005 [2007]

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Voici donc, non sans difficultés, le vingtième numéro de nos *Annales* ! Que de chemin parcouru depuis 1986 ! Avant de présenter ce numéro et de se projeter sur l'avenir, sans doute convient-il de dresser un bilan. A ce jour, ce sont 88 articles qui ont été publiés, en intégrant ce vingtième numéro :

- cinq articles de numismatique générale.
- vingt-huit articles de numismatique antique, dont treize de numismatique grecque et gauloise (surtout Marseille antique et les celto-ligures), neuf de numismatique romaine, y compris les monnaies romaines impériales d'Orient et cinq contributions concernant les Perses, les Parthes, les Sassanides et les royaumes grecs d'Orient.
- vingt-cinq articles ont été inspirés par les dix siècles du moyen âge, avec une reconstitution quasi exhaustive du monnayage byzantin, de l'antiquité tardive à la chute de cet empire, grâce à Paul Delorme que je tiens à remercier particulièrement (onze articles); quatre contributions ont été consacrées au monnayage oriental de l'Islam ou de l'Orient latin et huit aux comtes de Provence, deux au monnayage pontifical en Comtat Venaissin et une à la numismatique du midi.
- dix-huit articles pour la période moderne. A côté d'une contribution sur la numismatique alsacienne, la Provence non royale représente huit études (quatre pour Orange, deux pour Monaco, une pour le Comtat Venaissin et une pour le comté de Nice) et, sur les neuf articles qui concernent le monnayage royal français, sept sont consacrées à la Provence.
- enfin, pour les deux siècles de monnaies contemporaines, douze articles: à côté d'un article général, on relève quatre contributions consacrées aux monnaies de nécessité, ces monuments de la vie quotidienne aux XIXème et XXème siècles, six à la Principauté de Monaco (dont un à son monnayage en euros, donc au XXIème siècle) et un à la numismatique contemporaine de la République française.

En tant que responsable de ces *Annales*, je suis fier de ce bilan. Dans le présent numéro, vous trouverez une contribution de Jean-Albert Cheillon sur une imitation du monnayage grec de Marseille. Notre ancien président fédéral Michel Gourillon fait revivre une page sombre de l'histoire du midi (Muret). Pour la numismatique royale, Yves Brugière, du cercle numismatique de Nice, nous apprend tout sur Diane et les croissants du

roi. Pour ma part, je complète mon étude de l'atelier monétaire pontifical de Carpentras à la fin du XVIème siècle et au début du XVIIème par le corpus (le moins incomplet possible !) des monnaies frappées par cet atelier. Enfin, pour couvrir comme nous nous efforçons de le faire dans chaque numéro l'ensemble du champ chronologique de la numismatique, ce numéro s'achève par des nouveautés sur la numismatique monégasque au XXème siècle. J'espère que le lecteur y trouvera satisfaction, que ce soit dans son domaine de prédilection ou en s'ouvrant à une numismatique dont il est moins familier.

Reste que je ne suis pas entièrement satisfait. J'espère toujours pouvoir rattraper réellement le retard d'une année que nous avons accumulé. Rattraper réellement, cela ne signifie pas donner un double numéro à un volume normal, mais publier un vrai numéro double de 96 pages au lieu de 48, comme j'avais pu le faire en 2002 avec le numéro XIV-XV 1999-2000, grâce auquel nous avons rattrapé une des deux années de retard. Mon espérance ne pourra se réaliser qu'à deux conditions: la première, c'est d'avoir la matière d'un numéro double, c'est-à-dire un volume d'articles suffisant. Certains collaborateurs habituels commencent à s'épuiser. Heureusement d'autres se manifestent et je suis sur le point de terminer ma grande entreprise de reclassement de toutes les monnaies d'Orange au nom de Raymond des Baux. Un travail de cette ampleur pourrait trouver sa place dans un numéro double. Resterait l'autre difficulté, financière celle-là. Un numéro d'*Annales* imprimé (une impression offset n'a rien à voir avec une simple photocopie !) coûte un certain prix, mais si seule l'impression est facturée, le reste étant pris en charge bénévolement par le responsable. Si nous obtenions, comme cela a parfois été le cas dans les années précédentes, une subvention du Conseil Régional (subvention que motiveraient et la couverture de toute la région Provence - Alpes - Côte d'Azur par notre Groupe et la place importante que notre publication accorde à la numismatique provençale dans toute son épaisseur chronologique, de la Marseille grecque au monnayage de nécessité du XXème siècle et au monnayage de Monaco, toujours vivant en ce XXIème siècle), la publication d'un numéro double serait possible. Nous comblions notre retard et ce serait un signe de bon augure pour le nouveau cycle de dix années qui s'ouvrirait à nos *Annales* :

VOT XX
MVL T XXX

Bonne lecture à tous !

Aix-en-Provence, le 30 avril 2007
Jean-Louis CHARLET

LES IMITATIONS IBÉRIQUES DE L'OBOLE DE MARSEILLE À LÉGENDE MA

Émise sous sa typologie « figée » pendant près de quatre siècles, l'obole de Marseille fait partie des frappes antiques, issues de notre région, les plus copiées. Très largement diffusée, particulièrement aux II^{ème} et I^{er} siècles av. J.-C., cette obole sera ainsi reprise sous des formes diverses. Parfois répliques presque exactes du prototype, mais le plus souvent dotées de spécificités qui les différencient d'une manière évidente, ces « imitations » s'inspirent soit des deux motifs de l'obole massaliète : tête juvénile et roue à quatre rayons avec lettres MA, soit d'un seul.

On peut constater sur ces différentes émissions, suivant les cités ou ethnies émettrices, de nombreuses schématisations, dégénérescences et adjonctions d'éléments distinctifs variés. Parmi les frappes actuellement les plus connues, on peut mettre en évidence les premières imitations salyennes du III^{ème} siècle (Bouches-du-Rhône / Var), les très « celtisées » séries de la région rhénane à légendes MΔOO et MΔOS attribuables aux Celtes de l'est, les émissions des cités ou *oppida* provençaux, languedociens ou autres, qui portent les légendes suivantes : RIGA et AVSC (divisions des deniers au cavalier de la vallée du Rhône)¹ ; VOLC et AREC (Volques Arécomiques), AMBR (Ambrussum), AOYE (Avenio), ANL (non encore attribuée à ce jour), les oboles de Montlaurès avec MA dans deux cantons et un bucrane dans le demi-cercle..., ainsi que les très frustes séries scyphates des Salyens, auxquelles on peut rajouter également les oboles du Norique, séries d'imitations de l'Italie du nord-est².

Notre travail porte ici sur des monnaies émises en Ibérie et qui reprennent également la typologie de l'obole massaliète. Elles présentent la rare spécificité de posséder, pour certaines, une légende en lettres ibères qui les rattache clairement à la cité d'Iltirta située à peu de distance de l'importante colonie ibéro-phocéenne d'Emporion. Comme cela a été démontré par L. Villaronga³, ces frappes sont à considérer comme des divisions des drachmes mises en circulation entre la fin du III^{ème} et le tout début du II^{ème} siècle dans la péninsule ibérique. C'est en effet à partir de 218, en liaison avec les guerres puniques et les mouvements de troupes de

¹ M. Py, "Lattara 19", *Les monnaies préaugustéennes de Lattes*, Éditions de l'association pour le développement de l'archéologie en Languedoc - Roussillon, Lattes 2006.

² G. Gorini, "Le prototype massaliète des petites monnaies d'argent du Norique", *BSFN* 2001,7 (septembre), p. 125-127.

³ L. Villaronga, "Les drachmes ibériques et leurs divisions", *Societat catalana d'estudis numismatics*, Institut d'estudis catalans, Barcelona 1998.

l'armée romaine qui, après avoir transité par Massalia, arrive à Emporion, que l'on voit apparaître un certain nombre d'oboles massaliètes dans la péninsule, surtout dans la Catalogne actuelle, mais aussi quelques-unes dans la région de Valence et jusqu'en Andalousie. Certains peuples ibères, en particulier les Ilergètes, vont alors éprouver le besoin d'émettre une divisionnaire aux côtés de leur drachme imitée de celle d'Emporion (tête d'Aréthuse Perséphone / pégase), et le prototype choisi sera l'obole de Massalia (tête juvénile masculine / roue à quatre rayons et légende MA).

Les premières oboles (spécimens n° 1, 2 et 3) portent au droit une tête masculine à gauche avec grènetis au pourtour, le style est relativement moyen et dénote le travail d'un ou plusieurs graveurs que l'on ne peut qualifier de « maîtres ». Le revers offre une roue à quatre rayons identique à celle de Massalia. Les lettres MA apparaissent nettement dans deux des cantons (spécimen n° 1) et les deux autres sont occupés par un croissant ou une petite tête de cheval et par la légende ILTIRTA en lettres ibériques déclinée sous différentes formes : ILTI, IRTI, ILTIR, ILTITA (spécimens 1, 2, 3, 4 et 6). Cette référence à Iltirta, la capitale des Ilergètes, attribue donc sans ambiguïté ces exemplaires à la production monétaire de cette ethnie. À partir du spécimen n° 3, on assiste à l'adjonction du signe totémique des Ilergètes : le loup, qui vient se positionner dans un demi-cercle, occupant ainsi l'espace de deux cantons. À noter que cette disposition se retrouve en particulier sur les séries au bucrane de Montlaurès. Le loup, signe distinctif d'Iltirta, est également présent sur les drachmes (voir spécimen A). On assiste ensuite à un retournement de la tête masculine vers la droite et la présence systématique du loup sur un certain nombre de séries dont la qualité artistique se dégrade peu à peu (monnaies n° 4, 5, 6 et 7). Toujours liée par la présence d'un croissant, positionné sur la plupart des exemplaires, et que l'on voit également apparaître sur certaines drachmes (voir spécimen B), une nouvelle série de coins est gravée avec parfois au droit une tête féminine, car dotée d'une boucle d'oreille (spécimens n° 8 et 11), alors que d'autres restent proches de la tête masculine des coins initiaux. Le style des têtes féminines est à rapprocher de celui des fractions empuritaines en circulation à la même époque. Au revers, le loup disparaît complètement au profit d'un retour à la roue à quatre rayons (monnaies n° 8, 9, 10 et 11). Avec comme constante le maintien des lettres MA ou AM (monnaie n° 10), ou M seulement, la présence presque systématique du croissant, et l'adjonction d'éléments divers de type : lettres ibériques (monnaie n° 11), groupements de points (monnaie n° 9), cercles, cercles pointés, etc.

Certains cantons peuvent également ne pas contenir de signes quelconques (monnaies 5, 8 et 10). Enfin, un bon nombre de monnaies avec tête masculine à gauche et à droite, de style correct, reprennent le

type de revers avec les deux cantons et le demi-cercle, et le loup va alors être remplacé par un croissant aux extrémités bouletées et un globule par-dessous (monnaie n° 12). Malgré ses évolutions stylistiques, cet ensemble, en tenant compte des constantes qui se chevauchent entre les coins de droit et de revers au fil des émissions et le fait que le croissant et le loup sont parfois associés, permet de penser que ces monnaies sont toutes issues du même atelier, ou pratiquement. Avec la seule éventualité que certains exemplaires soient issus d'ateliers secondaires, mais toujours situés au sein de l'« ambiance » ilergéto-empuritaine.

Avec un poids théorique de 0,60 g., ces monnaies s'avèrent en équivalence métrologique avec l'obole de Massalia qui, à ce moment-là, offre un poids qui correspond au sixième de la drachme dite « lourde ». En Ibérie, le poids officiel de la drachme empuritaine au pégase émise depuis 241 av. J.-C. est de 4,80 g. Ensuite, on constate une réforme pondérale datée de l'année 212 en relation avec la réduction du denier romain, qui ramène le poids général des séries officielles et d'imitations aux alentours de 4,50 g., avec une phase ultime à 4,20 g. L'année 194 marque la fin des émissions de ce type de drachmes.

Ces oboles correspondent donc à des huitièmes de la drachme empuritaine, et s'alignent ainsi sur une division au pégase qui pèse également 0,60 g. En tenant compte du poids nominal principal, L. Villaronga fait de ces fractions des tritartémoria. À noter qu'il existe quelques rares plus petites fractions émises également à cette époque, en particulier pour Iltirta une hémiobole fort proche typologiquement de la monnaie n° 12 (poids théorique, 0,40 g.; douzième de la drachme), mais dont la spécificité est de ne faire apparaître sur son revers que le demi-cercle au croissant pointé.

Quasiment toutes originaires de la zone nord-est de la péninsule ibérique (l'actuelle Catalogne), ces séries originales reprennent clairement comme prototype l'obole de Marseille de la deuxième moitié du III^e siècle avant J.-C., à la fois dans sa typologie, mais également dans sa métrologie. De par les symboles affichés, il ne fait aucun doute qu'elles sont à intégrer au monnayage des Ilergètes dont la capitale Iltirta se situe à proximité de la puissante cité ibéro-phocéenne d'Emporion, dont l'influence est prépondérante sur l'ensemble de ce secteur à cette époque.

Après leur arrivée en Espagne, suite à l'invasion carthaginoise, les Romains vont peu après rentrer en conflit avec les Ibères. C'est dans cette période de troubles, à la charnière entre les III^e et II^e siècles que les Ibères vont éprouver le besoin d'émettre ces petites monnaies qui vont s'inspirer d'un des prototypes en circulation à ce moment-là, originaire de la métropole phocéenne d'Extrême Occident, la sœur même d'Emporion, la puissante Massalia.

Jean-Albert CHEVILLON

Planche



A



B



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



MCCXIII :
MURET OU LE REVE BRISÉ

*Per la glori doù terraire
Vautre enfin que sias counsènt
Catalan, de liuen, o fraire,
Communien toùtis ensèn !*

F. Mistral, août 1867

Le point de départ de cet exposé a une double origine; d'une part la légende REX ARAGONE sur des monnaies provençales à la charnière des XIIe et XIIIe siècles, d'autre part deux poèmes de Frédéric Mistral (*La coupo santo*, août 1867; et *À la Raço Latino*, 25 mai 1878), ces deux éléments étant séparés par plus de six siècles de centralisation monarchique, jacobine et républicaine. Bref, au delà d'une étude, « es un pensamen ! » Bien que parfaitement au fait de l'origine de l'Hymne Provençal qu'est la *Coupo Santo*, j'ai essayé de remonter le temps pour voir jusqu'où étaient allés et jusqu'où auraient pu aller les liens étroits entre la maison de Barcelone (Catalogne) après son accession au trône d'Aragon en 1151 par le mariage de Raymond-Béranger IV comte de Barcelone et Pétronille reine d'Aragon (voir le tableau généalogique) et la Provence comtale, certes, mais aussi au sens large, voire les pays de langue d'oc du midi de la France tels qu'ils étaient délimités par la répartition en « langues » au sein de l'Ordre souverain des Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem (voir la carte). Ce que je cherche à exposer ici, c'est, d'une part, que les liens étroits entre la Provence et la Catalogne remontent bien au delà du XIXème siècle et du prodigieux travail de *Maintenance provençale* effectué par notre grand poète Frédéric Mistral et ses compagnons du Félibrige par le biais de la divine poésie, d'autre part que la bataille de Muret, le 10 septembre 1213, trop souvent occultée dans les manuels scolaires, a eu de lourdes conséquences pour l'avenir politique de la Latinité en général et de la France en particulier, à une époque où la jeune dynastie capétienne, bien que lorgnant déjà vers le sud, n'avait pas encore les mains libres au nord : Philippe Auguste ne desserrera l'étau à Bouvines qu'en 1214, et où le centre de gravité de l'Espagne chrétienne était plus près des Pyrénées que de Gibraltar.

J'en veux pour preuve le peu d'empressement du roi de France Philippe Auguste (1180-1223), qui répond au pape Innocent III lui demandant « Armez-vous contre les hérétiques ! Allez en Provence rétablir la paix du Christ », « J'ai deux grands lions attachés à mes flancs,

le soi-disant empereur Otton et Jean le roi d'Angleterre. Tous deux travaillent de toutes leurs forces à troubler le royaume de France. Impossible d'en sortir moi-même et aussi de me priver de mon fils. C'est déjà bien assez que je permette à mes barons d'aller dans la *Narbonnaise* combattre les ennemis de la foi ». Il s'agit, vous l'avez deviné, de l'hérésie cathare. C'est ainsi que le gros des troupes de cette « croisade » prêchée par Innocent III va se composer, non pas de troupes royales, mais d'une foule de barons et de petits hobereaux criblés de dettes, pour lesquelles Innocent III avait décrété un moratoire, poussés par la soif d'aventure, de pillages, de butin facile... de soleil... déjà !, et la fuite devant les créanciers plus que par de nobles sentiments. Il en arrive même des quatre coins de l'Europe septentrionale (Allemagne, Scandinavie...), multitude de petits ruisseaux qui vont former un torrent dévastateur emportant une civilisation raffinée sur son passage.

Ainsi, en 1166, la couronne comtale de Provence passe à Alphonse Ier de Barcelone qui avait épousé Douce de Provence, fille de Raymond Béranger II. L'union avec la Catalogne est reconstituée. En 1196, son fils Alphonse II lui succèdera, perpétuant cette union... latine ! Mais il meurt en 1209, laissant la couronne à un enfant de quatre ans, le futur Raymond Béranger V, sous la tutelle et la « protection » de son oncle le roi d'Aragon Pierre II (fig. 1). Le tableau généalogique ci-joint met en évidence les liens étroits, tant familiaux que de vassalité, qui liaient en ce début du XIII^{ème} siècle les provinces méditerranéennes des Alpes à la Catalogne et à l'Aragon.

Comme vous pouvez le constater, le roi d'Aragon Pierre II (1196-1213), petit-fils du comte de Barcelone Raymond Béranger IV, était le frère d'Alphonse II, comte de Provence (fig. 2), l'oncle de Raymond Béranger V (fig. 3), le beau-frère de Raymond VI comte de Toulouse (fig. 4 et 5) et le suzerain de nombreux vassaux au nord des Pyrénées, comme les comtes de Foix, de Comminges, Gaston de Béarn, etc...

Au vu de tous ces liens de parentèle, on comprend mieux que sa fatale intervention à Muret ait été dictée par des impératifs politiques, et non par une quelconque sympathie à l'égard de la cause cathare, d'ailleurs proscrite sur ses terres et vivement déconseillée sur celles de ses vassaux. C'est là tout le drame de ce grand monarque: ce n'est pas la défense de l'hérésie qui le décide à jeter son épée dans la balance, c'est la crainte justifiée - puisque, après Muret, le glissement des féodaux du midi de la France vers la dynastie capétienne sera irréversible - de voir s'effondrer le rêve d'une « Latinité », d'une structure féodale (nous sommes au début du XIII^{ème} siècle) de culture romane de l'Aragon à la Provence.

L'éclatante victoire qu'il a remportée un an plus tôt sur les Maures à Las Navas de Tolosa (12 juillet 1212) avec les armées coalisées

d'Alphonse VIII de Castille et de Sanche VII de Navarre, son couronnement par le pape Innocent III qui voit en lui un champion de la chrétienté (la dynastie des Almohades ne se relèvera pas de cette déroute et l'Espagne va lui échapper pièce par pièce au cours des deux siècles suivants), tous ces éléments font de Pierre II l'un des monarques, l'un des rois chevaliers les plus prestigieux de son temps. Les troubadours chantent ses exploits « en noster lengua mepresado » pour reprendre une expression anachronique, j'en conviens, mais qui conviendra bien à la mentalité centralisatrice des siècles futurs.

Après l'échec des négociations, des demandes de trêves auprès d'Arnaud-Amaury, abbé de Cîteaux, légat du pape, devenu archevêque de Narbonne et chef spirituel de la Croisade, malgré une ambassade directe auprès du Saint-Siège, qui réussit temporairement à discréditer Simon de Monfort en dévoilant sa véritable motivation, sa « soif de terres », la logique de guerre est en route, à Muret, le 10 septembre 1213.

Pierre II dispose de troupes aguerries et qui savent se battre, comme elles l'ont montré un an plus tôt. Il est à la tête d'une coalition avec les troupes des comtes de Toulouse et de Foix, estimée à environ 4 000 chevaliers et plus de 40 000 piétons. En face, Simon de Montfort, chef militaire de la croisade, n'a qu'un millier de chevaliers à opposer et joue son va-tout : n'a-t-il pas rédigé son testament le matin même de la bataille !

Toutefois, dans le camp du roi d'Aragon, le comte de Toulouse Raymond VI est inquiet : il connaît la redoutable efficacité de la « cavalerie blindée » dont dispose l'adversaire. Il conseille de fortifier le camp, d'y attendre un assaut destiné à briser l'élan de la lourde cavalerie franque, de la cribler de flèches et de carreaux d'arbalète, puis après, seulement, de l'affronter en rase campagne, de la cerner et de l'anéantir. Mais ses conseils de prudence ne l'emportent pas, par suite d'un excès de confiance dû à la supériorité numérique sur un adversaire mal connu... Bref, la bataille a lieu, longtemps indécise. Elle semble pencher en faveur du roi d'Aragon lorsqu'une charge latérale décisive de la « cavalerie blindée » de Simon de Monfort retourne la situation :

« L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme,
La mêlée en hurlant grandit comme une flamme...
La plaine où frissonnaient leurs drapeaux déchirés
Ne fut plus dans les cris des mourants qu'on égorge
Qu'un groupe flamboyant rouge comme une forge... »

Pierre II est tué et la panique gagne son armée privée de son roi, comme cela fut souvent le cas au cours de l'histoire : les quelques milliers d'hommes de Simon de Montfort font un véritable carnage.

Un détail administratif semble confirmer l'étendue du désastre : au premier trimestre 1214, les consuls de Toulouse créeront une cour de

justice spéciale pour régler les successions litigieuses relatives à la bataille. On peut raisonnablement en déduire que la défaite de Muret fit dans les rangs des coalisés plus de 15 000 morts. F. Mistral (*I Troubaire Catalan*) :

« De Peire d'Aragon, fraire, bèn nous souvèn :
Segui di Catalan, venguè comme lou vènt,
Brandant sa lanço bèn pounchudo,
Lou noumbre et lou malastre aclapon lou bon dre :
Davans li bàrri de Muret
Soun toùti mort à nosto ajudo ! »

Ce désastre pour la « Latinité » fut un tournant dans l'histoire de notre pays : après Muret, les seigneurs féodaux, les barons du Midi de la France et les fiefs vont peu à peu, et d'une manière irréversible, basculer du côté de la dynastie capétienne; les chevaliers vont partir pour de lointaines, ruineuses et inutiles croisades vouées à l'échec avec Louis IX (1226-1270), alors qu'ils auraient certainement été plus utiles et plus efficaces pour la chrétienté en Espagne, aux côtés d'un Pierre II victorieux qui n'aurait pas toléré l'hérésie cathare.

Le sort de la Provence comtale, étrangère au drame que fut la croisade contre les Albigeois, sera réglé par mariage... d'amour peut-être, dans un premier temps, de raison certainement plus tard. La mort soudaine, en 1245, de Raymond Bérenger V (fig. 6) ayant interrompu les pourparlers d'union entre Raymond VII comte de Toulouse (fig. 4 et 5) et sa fille Béatrix en faveur de laquelle il avait testé, c'est Charles Ier d'Anjou (fig. 7), frère de Louis IX qui, grâce à la diplomatie de Romée de Villeneuve, sénéchal de Provence et conseiller du défunt comte, va épouser Béatrix, fondant la première dynastie angevine... Puis, bien plus tard, par testament de Charles III du Maine, successeur désigné du roi René, le destin de la Provence comtale était définitivement lié à celui du royaume de France, « non comme un accessoire à son principal, mais comme un principal à un autre principal et indépendamment du reste du royaume »... On connaît la suite.

« Ah! se noun ères divisado,
Quan poudrié vuei te faire lèi ?...
Raço Latino en remenbranço
De toun destin sempre courous
Abouro te vers l'Esperanço
Afrairo te souto la crous ». F. Mistral, 25 mai 1888.

Michel GOURILLON
Président fédéral honoraire

Bibliographie

- G.P. Cartié, *Histoire de la croisade contre les Albigeois*, Paris, Grasset 1968
H. Rolland, *Monnaies des comtes de Provence (XIIe - XVe siècles)*, Paris 1956
G. D'Aubigny et B. Capo, *Les Hospitaliers de Malte*, Saint-Étienne 1999
J. Louda et M. McLagan, *Les dynasties d'Europe*, Paris, Bordas 1984
Frédéric Mistral, *Les Iles d'or*, Rafèle-les-Arles, CPM 1980

Petit lexique

Les vocables **Provence** ou **Provençaux** englobaient alors souvent la quasi totalité des pays de langue d'oc dans de nombreux écrits, comme le montre la division administrative en « langues », dont celle de Provence, de l'Ordre souverain des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les entités politiques, linguistiques, culturelles et historiques n'étaient pas toujours superposées. Aussi ai-je essayé d'utiliser le terme de Provence comtale (côté Empire, rive gauche du Rhône) chaque fois que cela m'a semblé nécessaire.

Le **système féodal** (engagement d'homme à homme) devait peu à peu céder la place à la notion de puissance publique, à l'exemple de l'*imperium* romain. Mais il faudra plus de trois siècles aux monarchies héréditaires pour faire évoluer un système qui reste à moduler suivant les pays et les provinces de l'Occident chrétien; en gros, de Philippe IV le Bel (1285-1314) à Louis XIV (1643-1715).

Le **suzerain** (féodal) est un seigneur possédant un fief duquel dépendaient d'autres fiefs. Le terme fut longtemps réservé au seigneur qui était au dessus de tous les seigneurs (le roi), tandis qu'on qualifiait le seigneur concédant un fief de « seigneur prochain » du vassal.

Le **vassal** est la personne liée à un seigneur par l'obligation de foi et d'hommage, et qui bénéficiait de sa protection. Il prêtait serment à son suzerain à qui il devait, en échange de sa protection, conseil, aide, assistance, secours financier et aide militaire. Le vassal pouvait également avoir d'autres vassaux, d'où une société féodale fortement hiérarchisée.

Muret : chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Garonne, à vingt kilomètres au sud-ouest de Toulouse, au confluent de la Longe et de la Garonne.

Carte

Division en « langues »
De l'Ordre souverain de saint Jean



Tableau généalogique

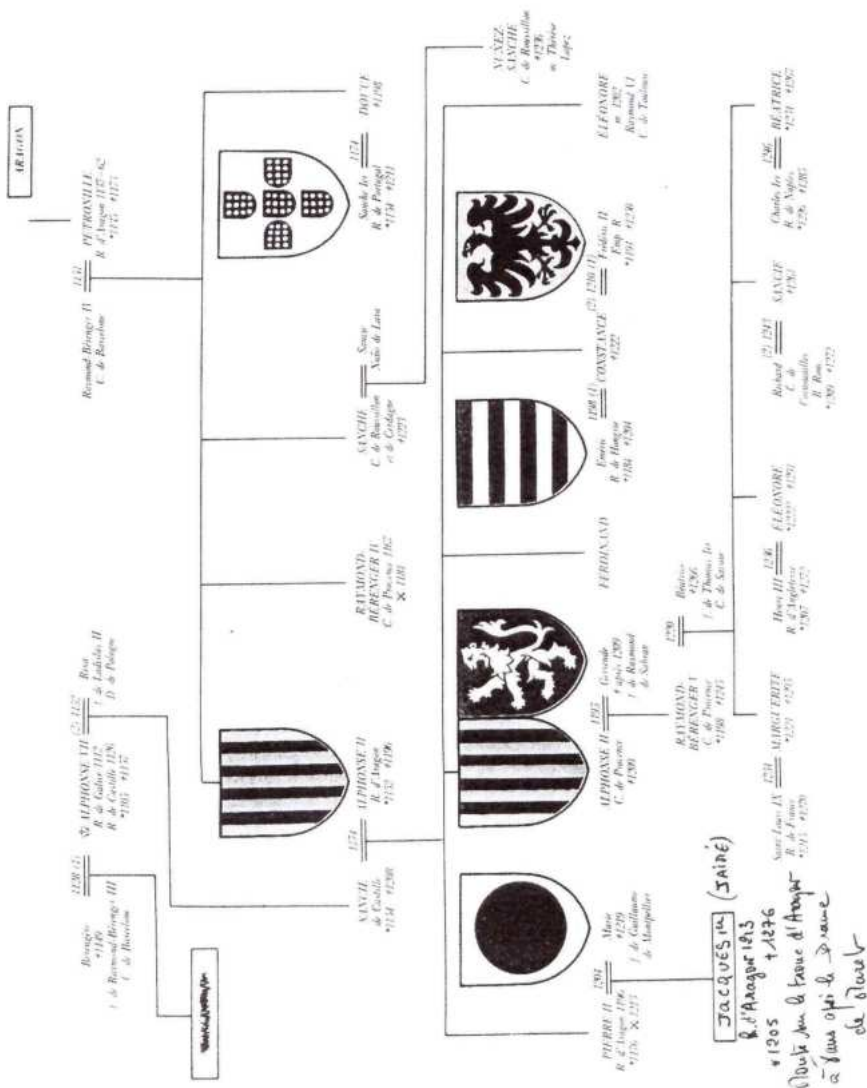


Fig. 1 Pierre II, denier

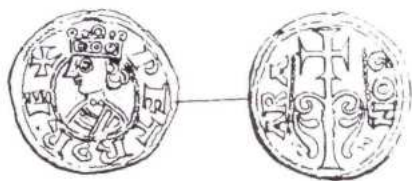


Fig. 2 Alphonse II



Fig. 3 Raymond Bérenger IV

Fig. 4-5 Raymond VI Toulouse

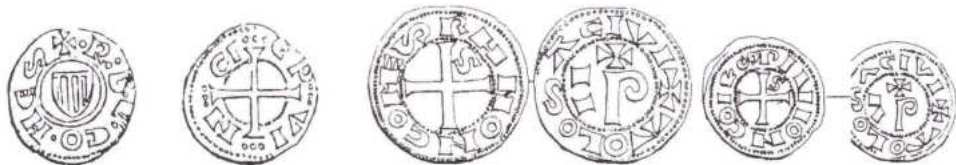


Fig. 6 Raymond Bérenger V

Fig. 7 Charles Ier d'Anjou



DIANE ET LES CROISSANTS DU ROI

«Les mythes qui entourent la vie de Diane de Poitiers se sont perpétués pendant plus de quatre cent ans, et elle reste une des femmes les plus controversées et les moins comprises de son temps».¹

Les croissants que l'on observe sur nombre de monnaies d'Henri II seraient-ils un hommage secret à sa maîtresse, la belle Diane de Poitiers ? Les avis sont partagés. On découvrira successivement dans cet article deux points de vue sur le sujet.

Alors qu'il n'était que le fils puîné de François 1^{er}, le jeune Henri était tombé éperdument amoureux de Diane de Poitiers, dame d'honneur de sa mère, la reine Claude de France. Devenu roi en 1547, et malgré leurs dix-neuf années de différence d'âge, il lui renouvela une affection que son mariage avec Catherine de Médicis ne put entamer. Cette passion l'entraîna dans de folles prodigalités. Non content de fournir à sa favorite les millions nécessaires à la construction de son somptueux château d'Anet (à 78 km de Paris), il lui offrit en prime le château de Chenonceaux ! Dans des poèmes enflammés adressés à Diane, Henri se plaisait à écrire qu'elle était sa « *dame, roine et maistresse* ». Cet asservissement alla-t-il jusqu'à le conduire à afficher son amour pour elle sur ses monnaies au moyen des croissants ? C'est l'avis de certains auteurs.



Ecu d'argent au croissant – 1558

© Photos Berthelot-Vinchon

Les croissants de lune que l'on observe sur les douzains, testons et monnaies d'or d'Henri II ne peuvent en tout cas manquer d'intriguer.

Curieux en effet pour un roi d'adopter un symbole plutôt féminin. Dans l'Antiquité, la lune était en effet associée à des divinités féminines et aux impératrices... Etrange également pour le roi *christianissimus* de choisir un symbole caractéristique des Ottomans, même si, à l'époque, ils étaient plutôt des alliés du royaume de France (en 1543, le croissant figure sur la bannière du corsaire Kherredine dit Barberousse, allié de François 1^{er}, qui assiège Nice). Conscient du trouble jeté par un tel choix qui pourrait paraître saugrenu, un auteur ancien, Hilarion de Coste explique, « *pour la satisfaction des curieux* », que la devise *Donec (ou Dvm) Totvm Impleat Orbem* ("Jusqu'à ce qu'il emplisse le Globe ") qui justifie le croissant de lune sur certaines monnaies d'Henri II, serait une réplique à la devise impérialiste "*Plvs Vltra*" des espèces de son rival Charles Quint. En 1558, époque où le souverain français pouvait rêver de succéder au monarque espagnol à la tête de l'Empire, le poète Etienne Perlin louait effectivement Henri II comme le « *monarque futur de toute la machine ronde* ». Le croissant serait ainsi un emblème politique exaltant la soif de conquête du monarque français. Il traduirait également sa préoccupation de la défense universelle des intérêts de l'Eglise (la devise n'est pas sans rappeler le fameux *Urbi et Orbi*).

Mais le mobile politico-religieux peut difficilement être retenu. De l'aveu même de son auteur, l'explication d'Hilarion de Coste n'a été échaudée que pour mieux écarter l'hypothèse du choix d'un symbole par le roi « *en considération de la Duchesse de Valentinois qu'il aymoît* ». Le croissant a en effet été choisi par Henri bien avant la devise et il renvoie à l'évidence à Diane de Poitiers. Celle-ci s'est en effet abondamment identifiée à la déesse Diane sur des tableaux, tapisseries et sculptures. Une monumentale sculpture exposée au château d'Anet représente la favorite en Diane chasseresse enlaçant tendrement un magnifique cerf aux bois dorés, en fait le roi. Et cette divinité antique était associée au culte de la Lune. Henri appelait d'ailleurs Diane de Poitiers « déesse » comme en témoigne encore sa plume : « *Combien de fois je me suis souhaité avoir Diane pour ma seule maîtresse, mais je craignais qu'elle, qui est déesse, ne se voulut abaisser jusque là...* ».



*Diane de Poitiers en Diane chasseresse
(à gauche, Le Primatice, Château d'Anet, Giraudon)*

Le croissant du roi est donc au départ la lune de Diane et Henri l'a bien adopté par amour pour Diane de Poitiers. Le choix de cet emblème n'a donc rien de politique et tient plutôt du geste d'un chevalier médiéval qui noue à son bras l'écharpe de sa dame avant d'aller jouter. Lors d'une de leurs premières rencontres, il lui avait déclaré, tel un héros courtois: *«Vous êtes ma dame. Je fais serment de toujours porter vos couleurs»*. Toujours vêtu de noir et de blanc et arborant le croissant de lune, il a tenu parole. Mais cet hommage a entraîné une certaine confusion des emblèmes du roi et de sa dame de cœur tout au long du règne d'Henri II. Comment ne pas être troublé par la ressemblance entre les croissants entrelacés des douzains royaux et le chiffre de Diane de Poitiers ? Un auteur rappelle que *«partout, on fit apposer le H royal entre deux croissants, qui figurent le D de Diane et non le C de Catherine de Médicis, épouse délaissée et longtemps stérile du souverain»*. Des jetons montrent effectivement un monogramme royal formé d'un H et de deux C retournés qui, accolés au H, ressemblent à des Dⁱⁱ.



Douzain aux croissants (détail)



Armoiries de Diane de Poitiers

Cette confusion se retrouve sur de nombreux supports. Au château d'Anet, des motifs sculptés montrent trois croissants entourant trois lis. Le jeton du Conseil du roi émis en 1555 présenté ci-dessous (légende *NIL NISI CONSILIO* - Rien sans le Conseil) reprend ce motif et mêle astucieusement les lis et croissants. Les trilobes sont formés de croissants pointés par trois croissants entrelacés. Au revers apparaît la devise royale *Donec Totvm Impleat Orbem* et l'arc et les carquois de Diane en sautoir sous un croissant de lune. Au dessus du croissant de lune, une flèche tient le dais et traverse une couronne de lauriers.



Jeton du Conseil du roi de 1555 (diam. 28 mm, poids : 3,9 g)



Jeton similaire du Conseil du roi de 1554

L'arc, les carquois et les flèches n'ont évidemment rien à voir avec Henri II. Cette fusion des symboles en un ensemble unique associée à l'évidence la maîtresse et le roi. Il traduit la position éminente de la favorite, élevée au rang de quasi-souveraine puisque ses emblèmes éclipsent les armoiries des Médicis qui devraient plus normalement apparaître. De nombreux autres jetons mêlent les arcs, flèches et carquois de Diane aux armoiries royalesⁱⁱⁱ. Ils sont aussi nombreux que ceux pouvant évoquer la reine Catherine^{iv}. Cette élévation de Diane n'est pas si étonnante si l'on se réfère encore à la poésie d'Henri II dans laquelle il l'appelle « *ma mye* » et se déclare régulièrement son humble serviteur: « *Je vous suplye avoir souvenanse de seluy qui n'a jamès counu que ung Dyu & une amye, & vous asurer que n'arés poynt de honte de m'avoyr douné le non de servyteur, lequel je vous suplye me conserver pour jamès* » (1552).

Nombre d'auteurs estiment d'ailleurs que Diane « *a régné* ». Coiffée d'une lune de perles, elle portait même les bijoux de la couronne! Devenue "conseillère du prince", puis, en 1548, duchesse de Valentinois, Diane, fervente catholique, encouragea les persécutions contre les protestants. Des lettres d'Henri II montrent qu'il la consultait sur des sujets de politique nationale : « *«Je vous ramvoyeré Laménardyère ung de ses jours pour vous dyre coume i faut que nous nous gouvernions touchant Sedan & Boullon* » (lettre du 10 août 1558).



Diane de Poitiers couronnée d'un croissant de lune

La lune de Diane, devenue l'emblème royal mais pas abandonnée pour autant par la favorite, a été affichée sur des millions de monnaies émises par Henri II. Difficile ainsi de pas voir dans les croissants d'un roi *qui portait ses couleurs* un hommage à cette dernière. Certains ont malgré tout une vision plus restrictive ainsi que l'on va à présent le découvrir.

Un autre point de vue...

Monsieur Michel Dhénin, Conservateur général au Cabinet des Médailles que nous avons interrogé sur la question, nous a très aimablement fait connaître son avis. Il confirme qu'Henri II a bien choisi les croissants par amour pour Diane mais il estime, d'un point de vue technique, qu'il faut surtout voir dans les croissants des monnaies l'emblème du roi. Son analyse, qu'il nous a obligeamment autorisé à reproduire, est la suivante :

« Les monnaies au croissant d'Henri II entrent dans la lignée des pièces "badgées" de Louis XII, et François Ier, françaises et italiennes. On a tort de dire que la présence du croissant sur les monnaies d'Henri II est un hommage à Diane de Poitiers. C'est à la fois plus subtil et plus simple que

cela : ce croissant est comme le porc-épic pour Louis XII ou la salamandre pour François Ier, le badge personnel du roi, associé à sa devise personnelle (DVM TOTVM COMPLEAT ORBEM). Qu'il les ait choisis par amour pour Diane de Poitiers ne fait aucun doute, mais sur les monnaies ce n'est rien d'autre que le badge personnel du roi: il n'en avait pas d'autre. On pouvait personnaliser les diverses émissions de monnaies en utilisant l'initiale du roi, couronnée ou non, ou son badge, couronné ou non, cela avait la même signification : H = croissant = Henri II (pas = Diane de Poitiers). A. Dieudonné (*Manuel de numismatique française*, II, *Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, Paris, 1916, p. 325) ne dit rien d'autre que cela quand il parle du revers du Henri d'or "qui reçoit comme légende la devise personnelle du roi, allusion au croissant, son emblème".

Que la lune soit un symbole féminin, c'est indéniable, mais ce n'est pas la raison du choix : pour Henri choisissant son emblème et sa devise, bien avant d'ailleurs son accession au trône, croissant = Diane (dans un monde emblématique comme l'était la Renaissance cela allait de soi). Mais ce choix une fois fait par Henri, pour tous l'équation devient : croissant = Henri et à partir de 1547 = le roi Henri II. L'interprétation d'Hilarion de Coste est trop politique pour être vraisemblable: quand Henri a connu Diane (à quatorze ans) et, probablement, a choisi son emblème et sa devise, il n'était pas en position de rivalité politique avec Charles Quint : il n'était que le second fils du roi, et donc même pas appelé à succéder à celui-ci. Vraisemblablement ce n'est pas le roi qui a adopté le croissant comme emblème : Henri n'était que le second fils du roi régnant et n'avait que 14 ans quand il a connu Diane. Et il a sans doute adopté très tôt cet emblème en l'honneur de sa belle. On imagine mal qu'il ait attendu 14 ans pour le faire, à son avènement. Un emblème n'a rien de royal, c'est un chose personnelle; pas besoin d'être roi pour en adopter un. Et bien évidemment on ne change pas d'emblème : c'est comme une initiale ou comme un tatouage, ou une image de marque : le lion de Peugeot, l'écureuil de la Caisse d'épargne. Il se trouve qu'Henri fut fidèle à Diane, mais il ne l'aurait pas été, il aurait conservé le croissant comme emblème. Cela ne va aucunement à l'encontre de l'influence indéniable de Diane dans la politique. Mais la présence du croissant sur les monnaies n'en est pas une manifestation: ce croissant ne signifie rien d'autre que la personne du roi ».

Monsieur Dhénin estime cependant que nos deux points de vue ne sont pas contraires mais qu'ils se « superposeraient » plutôt. Ceux-ci étant présentés, tentons une conclusion générale.

CONCLUSION

A la mort d'Henri II, Catherine de Médicis, devenue régente, a exigé de Diane de Poitiers la restitution des bijoux de la couronne et du château de Chenonceaux. Elle a cependant poursuivi jusqu'en 1563 le monnayage aux croissants au nom d'Henri II sous François II et Charles IX. Le fait semble donc conforter l'opinion de M. Dhénin. Si Catherine n'a pas décidé de supprimer les croissants, c'est sans doute qu'ils ne lui évoquaient pas spécialement sa rivale, ce qui peut tout de même étonner au regard de l'attachement ostentatoire de Diane au symbole lunaire. A la mort d'Henri II, le croissant de Diane était donc apparemment dans les esprits l'emblème du roi et non celui de la favorite. Mais cela doit-il pour autant remettre en cause l'idée d'un hommage, au moins indirect, rendu à une puissante maîtresse par un roi qui a porté ses couleurs tout au long de ses douze années de règne ? Les éléments recueillis démontrent l'aspect sentimental du choix du croissant. On peut imaginer la satisfaction de la favorite de voir ses lunes affichées partout par le roi. De plus, la confusion de leurs emblèmes et initiales semble avoir été un pied de nez constamment entretenu par les deux tourtereaux. Les nombreux jetons mêlant les armoiries royales et les arcs et carquois de Diane sont des indices significatifs. Sur les 41 types de jetons recensés pour le règne d'Henri II, 12 peuvent être reliés à la favorite, soit près de 30% des productions ; 14% utilisent le thème de l'arc et des carquois contre seulement 6 sur 84 pour le règne de Charles IX, soit 7%. Sur les 88 jetons d'Henri III, aucun n'utilise ce thème...

Madame de La Fayette écrivait dans *La Princesse de Clèves* (1678) que « *la magnificence et la galanterie n'ont jamais paru en France avec tant d'éclat que dans les dernières années du règne de Henri second. Ce prince était galant, bien fait et amoureux; quoique sa passion pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, eût commencé il y avait plus de vingt ans, elle n'en était pas moins violente, et il n'en donnait pas des témoignages moins éclatants* ». Le jour du tournoi fatal de 1559, Henri II portait encore et toujours les couleurs de sa dame, le blanc et le noir, alliant le monogramme royal à celui de sa maîtresse. Diane de Poitiers est bien présente derrière les croissants du roi de France.

Yves BRUGIERE
Cercle numismatique de Nice

Poèmes et lettres d'Henri II cités : source : Georges Guiffrey, *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, 1866.



Nous remercions la société Berthelot-Vinchon (catalogue Collection numismatique d'un amateur d'art, 29 octobre 2002) et le CGB (M. Prieur) pour nous avoir aimablement autorisé à reproduire les illustrations susmentionnées.

ⁱ Patricia Z. Thompson, «*De nouveaux aperçus sur la vie de Diane de Poitiers*», in Fanlo et Legrand (dir.), 2002, p.345).

ⁱⁱ Collection FEUARDENT, Jetons et Méreaux, Tome 3, n° 11616, 11609 à 11610-2.

ⁱⁱⁱ Ibid, p. 18 s : n° 11576, 11578, 11579 (millésimes 1554 et 1555), 11581, 11584, 11589, 11620.

^{iv} Ibid, n° 11611 à 11624b.

CATALOGUE RAISONNÉ DES MONNAIES PONTIFICALES FRAPPÉES À CARPENTRAS (1587-1603)

L'an dernier (*AGNP* 19, 2004 [2006], p. 27-44), j'ai proposé, à la suite des études d'Hyacinthe Chobaut, une reconstitution de l'activité de l'atelier monétaire de Carpentras de 1587 à 1603. Je voudrais aujourd'hui compléter cette contribution par un premier essai pour cataloguer les espèces monétaires émises dans cet atelier et j'ai choisi mes illustrations en fonction de mon article de l'an dernier: en combinant les deux travaux, le lecteur aura une iconographie assez précise du monnayage de billon. Pour les grosses espèces d'argent, dont je ne dispose pas, je le renvoie au Muntoni. Chacun sait la difficulté à dresser le premier un catalogue qui s'efforce de prendre en compte toutes les variétés: la documentation est toujours incomplète, et donc le catalogue pêche par défaut. Pourtant, s'il l'on ne se décide pas un jour à dresser un premier catalogue, on en restera à des approximations et à des erreurs... et seul un premier catalogue, incitant chacun à regarder les monnaies de sa collection, peut faire sortir de l'ombre des variétés ou des types inédits. Je prends donc aujourd'hui le risque certain de présenter une étude incomplète. Mais elle a pour but d'inciter les collectionneurs à me communiquer les variantes inédites qu'ils possèdent. Je serais donc reconnaissant à tous les lecteurs, provençaux ou non, de bien vouloir me communiquer leurs inédits (charlet@mmsch.univ-aix.fr). Je pourrai ainsi, dans quelques années, publier une seconde version plus complète (qui peut prétendre un jour à l'exhaustivité ?) de ce catalogue raisonné des monnaies pontificales frappées à Carpentras. Je dis « catalogue raisonné » car, dans un classement chronologique qui intègre toutes les explications ou justifications nécessaires, j'inclus non seulement les exemplaires connus par mes dépouillements (ouvrages de référence, plusieurs collections régionales, cabinets des médailles de Paris, de Carpentras et de Marseille, à défaut d'avoir eu accès à celui d'Avignon... mais je ne désespère pas d'y parvenir un jour !), mais les monnaies connues par des documents d'archives et non encore retrouvées: collectionneurs, à vos monnaies, il reste encore des découvertes à faire !

Les monnaies seront classées S pour Sixte V (1587-1590), U pour Urbain VII (du 15 au 27 septembre 1590), G pour Grégoire XIV (1591), I pour Innocent IX (1591) et C pour Clément VIII (1592-1603). Les espèces non retrouvées (signalées dans un document d'époque) ou non confirmées (indiquées dans une source moderne, mais sur lesquelles on peut avoir un doute légitime) sont précédées de l'astérisque. Les parties de légende restituées, mais non visibles sur les exemplaires utilisés, sont entre parenthèses. Les renvois paginés (Charlet 2004 [2006], p. 00) se réfèrent à

mon étude de l'an dernier; les éventuelles mises à jour seront mentionnées dans les commentaires. Pour les sigles usités,

De Mey : Jean De Mey, *Les monnaies du comtat venaissin*, Numismatic pocket 19, Bruxelles-Paris 1975, p. 67-89 (nombreuses erreurs ou confusions).

Muntoni : Francesco Muntoni, *Le monete dei papi e degli stati pontifici*, vol. II, Roma, Santamaria, seconda edizione, Urania editrice, 1996, p. 94, 104, 122-124.

PA : Faustin Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, Paris 1860, p. 369-374 (plusieurs rééditions contemporaines).

Pour les monnaies sortant de l'ordinaire, j'ai indiqué le nombre d'exemplaires que j'ai répertoriés à ce jour. Je ne prétends pas que ce chiffre corresponde à la réalité: qui pourrait connaître toutes les monnaies, souvent jalousement conservées et non signalées par leurs possesseurs ? J'ai néanmoins donné ces chiffres pour corriger d'autres chiffres, fantaisistes et surtout trompeurs: certains cherchent à faire passer pour inédites ou rarissimes des monnaies dont on connaît un nombre respectable d'exemplaires. Pour ma part, j'estime, à tort ou à raison, que le nombre d'exemplaires que je connais doit être multiplié par deux, trois ou même parfois quatre pour approcher d'une réalité insaisissable.

Sixte V (1587-1590)

*S 1 Pinatelle sans date (PA 4324; Muntoni 105 (VIN 1); Charlet 2004 [2006], p. 28)

SIXTVS rosette V rosette PONTIF rosette MAX rosette

grand S surmonté de la tiare

R/ KA . DE . BOVRBON . CAR . LEGA . AVEN, légende précédée d'un C retourné, croix cléchée, sans millésime, billon

À confirmer: la date pourrait ne pas apparaître sur un exemplaire court de flan.

S 2 Pinatelle 1587 (Charlet 2004 [2006], p. 28)

(?) SIXTVS étoile V étoile PONTIF étoile MAX étoile 1587 étoile

Grand S surmonté d'une tiare accostée de deux étoiles

R/ étoile KA . DE . BOVRBON . CARD . L(EGA) AVEN étoile ou molette C, croix cléchée

26 à 28 mm.; 3,75 g. (coll. part., fig. 1) à 3,95 g. (CM de la BNF); Muntoni 103 (mentionne une étoile devant SIXTVS) (SER 478 /a345); De Mey, photo 195 = 195A (LEGA . AVEN)

L'étoile en début de légende de l'avvers est confirmée par CM de la BNF, R 965 / 775, qui présente en outre un point dans la boucle supérieure du S (tréflage, 3,95 g.).

Au moins six exemplaires connus pour ce millésime (De Mey en mentionne trois pour les deux années 1587 et 1589).

S 3 Pinatelle 1588

(?) SIXTVS . V . PONTIF () MAX () 1588 ()

grand S sous la tiare, avec point dans la boucle supérieure du S

R/ KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA . AVEN *croisette* C, croix cléchée

Coll. part. 24 à 26 mm. et 3,40 g.

S 3a, comme S 3, mais ponctuation par étoiles, y compris devant SIXTVS et après 1588, deux étoiles accostant la tiare (détail non visible sur l'exemplaire précédent, usé), 24,5 à 27,5 mm.; 3,90g. (coll. part.).

Coll. part., où l'on voit bien l'étoile avant KA et après AVEN.

Muntoni 103a (SER 345); De Mey 192 photo = 195A

CM de Marseille L. 209; CM de la BNF 2503a (Maxe-Werly 324), 3,31 g., usé, semble être de ce type.

Pour S 3 et S 3a, au moins sept exemplaires connus à ce jour (non mentionné par De Mey!).

S 4 Pinatelle 1589

étoile SIXTVS *étoile* V *étoile* PONTIF *étoile* MAX *étoile* 1589 *étoile*

Grand S sous la tiare accosté de deux étoiles

R/ *étoile* KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA . AVEN . *étoile* C, croix cléchée

23,5 à 26 mm.; 2,86 g. à 3,59 g.

Muntoni 104 (VIN 6); De Mey 195A

Deux coll. part.; vente CGF XXVIII, 8 février 2007, n° 1302

Le CB de la BNF possède un exemplaire de mauvais métal (R 965 / 766, coll. Manteyer: 3,99 g.) dont la ponctuation est difficile à distinguer à l'avvers et semble absente au revers: faux d'époque ?

Au moins cinq exemplaires connus à ce jour.

S 5 Pinatelle 1590, millésime inconnu à Muntoni et De Mey (Charlet 2004 [2006], p. 34-35)

étoile SISTVS étoile V étoile PONTIF () MAX étoile 1590 ()

Grand S sous la tiare accosté de deux étoiles

R/ () KA DE étoile BOVRBON étoile CARD LEGA étoile AVEN () C,
croix cléchée

26 à 27 mm.; 2,92 g. (coll. part.)

S 5a

à l'avvers on distingue () SIXTVS () V () 1590

R/ . KA . DE () BOVR() N . CARD () EGA () AVEN C

23,5 mm.; 2,70 g. CGF XXII, vente du 17 mars 2005, n° 381 (photo)

Apparemment, pour S 5 et S 5a, seuls les deux exemplaires mentionnés ci-dessus sont connus à ce jour.

Urbain VII (15 - 27 septembre 1590)

***U 1** Pinatelle

La pinatelle d'Urbain VII, dont le pontificat fut fort bref, n'a pas, à ce jour, été retrouvée. Pourtant, le règlement du Parlement de Grenoble du 13 mars 1593 mentionne une pinatelle au V (initiale de VRBANVS tel qu'on écrivait le nom à l'époque) qu'on ne peut attribuer qu'à ce pape (voir R. Vallentin, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* 1888, p. 331-339 et *RBN* 1891, p. 158-162, suivi par H. Rolland, *RN* 1939, p. 220-221), d'autant que certains monnayeurs ont délivré leur chef d'œuvre les 16 et 18-19 octobre 1590 (Grégoire XIV fut élu le 5 décembre 1590). Mais ce délai a-t-il été suffisant pour frapper monnaie au nom de ce pape (voir Charlet 2004 [2006], p. 33 et 34) ?

Grégoire XIV (5 décembre 1590 - 15 octobre 1591)

G 1 Pinatelle 1591

. GREGORIVS . 14 . PON(T M)AX . 1591 .

Grand G accosté de deux C sous une tiare, un (ou 3 ?) point(s) dans le G

R/ . KA DE . BOV(RBO)N . CARD . LEGA . AVEN . C, croix cléchée

24,5 à 25,5 mm. ; 2,94 g. (coll. part.); CM de Marseille L. 215.

G 1a variante de la précédente sans lettre C au revers

GREGORIVS . 14 . PONTI . MAX . 1591 .

R/ . KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA . AVEN .

(le point initial au revers est très net sur la photo, mais est oublié dans la description de la monnaie).

Muntoni 9 (SER 23/17b; pl. 68 n°9) = De Mey 202

***G 1b** PA 4327

la ponctuation de l'avers serait par croisettes (GREGORIVS x PONT x MAX x 1591). Poey d'Avant renvoie à sa propre collection n° 1278 et au Musée d'Avignon (cf. M. Cartier d'après les notes de M. Requien, *RN* 1839, n° 58, p. 276 [= p. 45 du tiré à part]. Comme je l'ai dit dans l'introduction, je n'ai pas encore pu avoir accès au médaillier d'Avignon.

Pour G 1, 1a et 1b, au moins quatre exemplaires connus à ce jour.

G 2 Pata(c) sans date (première publication: Jean-Louis Charlet, *AGNCP* 1987, p. 24-26)

croix anglée . GREGORIVS . 14 . PONT . MAX .

deux clefs en sautoir tenues par un anneau central, à bouts tréflés dans des anneaux ovales attachés par deux liens

R/ croix anglée S . PETRVS (ET PAV)LVS () CARP(E)N .

croix pattée dans un quadrilobe

Plusieurs coll. part. (dont 16 à 17 mm. et 0,76 g.).

G 2a

exemplaire apparu en février 2007, un peu moins lisible que le précédent, mais qui n'a pas de point (.) après CARPEN (partie de légende très lisible)
Coll. part., 16 à 17 mm. et 0,91 g. (fig. 2)

Des 1.680.000 à 1.752.000 exemplaires frappés (voir Charlet 2004 [2006], p. 36), je ne connais au total que cinq exemplaires, dont deux presque illisibles (2 + ? 2 G 2; 1 G 2a).

Innocent IX (29 octobre - 30 décembre 1591)

***I 1** Pinatelle

Innocent IX, qui a eu le temps de frapper monnaie à Bologne, l'a-t-il fait dans le Comtat Venaissin, et plus particulièrement à Carpentras ? Rolland (*RN* 1939, p. 223) le pense. Personnellement, j'en doute (Charlet 2004 [2006], p. 36-37). J'attends qu'une découverte de pinatelle au nom d'Innocent IX me donne tort.

Clément VIII (30 janvier 1592 - 3 mars 1605)

C P 1 Pinatelle 1592

C P 1A

) CLEMENS . VIII . PONT . MAX (

écu du pape sommé des clefs en sautoir et de la tiare, accosté de 15 - 92

R/ KA . DE BOVRBON . CAR . LEGA . AVEN

Croix cléchée cantonnée d'un C dans le deuxième canton

Muntoni 133 (MCA - SMR) = De Mey 210 (photo)

Duplessy *C. Arch. Picardie* 1979, p. 179

Muntoni 135 (BMM) = De Mey 209) semblent reprendre un dessin de Carpentin (*RN* 1865, p. 195-198, pl. VIII, n° 8 = CM de Marseille L. 227): l'exemplaire est si usé qu'on ne peut déterminer ni la date ni l'atelier (Avignon ou Carpentras). De même, je connais deux exemplaires, dans des collections particulières (2,80 g. et 23 à 24 mm. pour l'un d'eux), trop usés pour qu'on y distingue le C dans le deuxième canton; sur l'un d'eux on y verrait presque un O.

C P 1B Le C de Carpentras et la date sont dans la légende

CLEMENS () . MAX . 1592 .

R/ KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA . AVEN . C

Vente CGF XXII, 17 mars 2005, n° 382 (25,5 mm.; 2,82 g.).

C P 2 Pinatelle 1593

) CLEMENS . 8 . PONT . MAX . 1593

écu du pape sommé de deux clefs en sautoir et de la tiare

R/) KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA . AVEN . C

Croix cléchée cantonnée des quatre lettres I H S V sommées d'un anneau

Muntoni 134 (MUN, inedito) = De Mey 208 (photo)

Apparemment, un seul exemplaire connu à ce jour.

C D Douzain

C DS Douzains au nom du vice-légat Silvio Savelli (1593-1594)

C DSa lettre d'atelier (C) à la fois dans la légende et accostant l'écu

C DSa 1 (1593) . CLEMENS () VIII () PONT () MAX (tréflage)
écu aux clefs attachées sommé de la tiare et accosté de deux C
R/ . SIL . SABELLVS . VICEL(EG)AVEN. 1593 . C (inversé)
Croix ansée cantonnée de lions en 1-4 et de roses en 2-3
Cf. PA 4330 (coll. PA n° 1279). Coll. part. (27-29 mm. et 2,10 g.; fig.
3).

C DSa 2 (1594) CLEMENS . VIII . PONT . MAX

R/ SIL . SABELLVS . VICELEG . AVEN . 1594 C (inversé)

Cartier 1839, p. 277, n°67 (à retrouver pour confirmer la ponctuation)

C DSb la lettre d'atelier (C) accoste l'écu

C DSb 1a (1593) . CLEMENS () V(III M)AX . étoile
écu aux clefs attachées sommé de la tiare et accosté de deux C
R/ + . SIL . SABELLVS . V(ICE LEG AVEN) . 1593 .
même croix cantonnée de roses en 1-4 et de lions en 2-3
Cf. PA 4333 ? Plusieurs coll. part. (dont 22-23 mm. et 2,24 g.)

C DSb 1b Muntoni 136 (SER 301), qui ne donne pas de point devant SIL
ni derrière 1593; la photo (pl. 73) ne permet pas de dire s'il y a ou non des
points. Mais un exemplaire du CM de la BNF (R 965 / 822 Manteyer,
roses 1-4 et lions 2-3; 2 g.) confirme cette variante: l'absence de point
après 1593 y est indubitable.

Le CM de Marseille a un exemplaire à date illisible, C DSb 1a ou 1b.

C DSb 2 (1594, points dans les C accostant l'écu)

CLEME . VIII . PONT . MAX

au R/ les lions (2-3) sont plus petits et plus frustes 1594

Muntoni 137 (SER 302; cf. PA 4331, coll. PA n°1280) = De Mey
207.

C DSc lettre A dans l'écu (1594)

C DSc 1) CL(EM)ENS . VIII . PONT . MAX étoile

écu aux clefs attachées sommé de la tiare et accosté de deux C, A entre les clefs

R/ +(?) SIL . SABELLVS . VICE() LEG() 15(9)4

lions 1-4, roses larges bien dessinées 2-3

CM de la BNF, R 965 / 821 Manteyer (2,36 g.)

Muntoni 138 (date illisible, SER 303, sans photo) correspond à ce type.

C DSc 2 Comme le précédent (avec ... LEG () AVE () 1594 bien visible), mais petites rosettes 1-4 et lions 2-3.

CM de Marseille L 231.

C DSd lettre O et deux points dans l'écu (1594)

) EMENS . VIII () P(O)NT (

R/ () I() SABE () VI(CE) LEG AVE 1594 .

petites roses 1-4 et petits lions frustes 2-3

Coll. part. 24-24,5 mm. et 2,23 g.

On notera l'apparition en 1594 de lettres dans l'écu; cette pratique se développera avec le légat Aquaviva, en particulier pour les lettres A et O. Nous essayerons alors de l'interpréter. Par ailleurs se pose un problème chronologique. Les ouvrages de référence, par exemple *L'armorial historique du diocèse et de l'état d'Avignon* d'H. Reynard-Lespinasse, Paris 1874, p. 181, écrit que Silvio Savelli fut vice-légat d'août 1592 à juin 1593. Or il signe une ordonnance de décri des pinatelles le 17 juillet 1593 (Charlet 2004 [2006], p. 39) et surtout, comme nous l'avons vu, certains douzains de 1594 portent encore son nom. Quant au légat Ottavio Aquaviva, toutes les sources placent sa nomination en 1593. Or nous verrons ci-dessous qu'on ne connaît qu'un douzain à son nom et à ce millésime (si la date a été bien lue car, dans l'écriture de cette époque, les 3 et les 5 sont très proches). Faut-il supposer qu'Aquaviva ne fit frapper monnaie que dans le cours de l'année 1594, ou au contraire qu'à la fin 1593 et au début de 1594 on frappa en même temps à Carpentras des douzains au nom du vice-légat et d'autres au nom du nouveau légat (cf. différents A et O communs aux deux types) ? Cette seconde hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'il existe, même s'ils ne sont répertoriés ni par Muntoni ni par De Mey, des douzains au nom d'Aquaviva frappés en 1593 à Avignon.

C DA Douzains au nom du légat Ottavio Aquaviva (1593-1599)

C DA 1 différent au bas de l'écu, une rosette

C DA 1a 1593

) CLEMENS . VIII . PONT . MAX .

R/ *rosette* OCT . CAR . AQUAVIVA . LEG . AVE . 1593
lions en 1-4 et croix de Jérusalem en 2-3

Muntoni 139 (VIN 29). Pour la date, à confirmer, voir *supra*.
Coll. part., dernier chiffre de la date non visible, 24-25 mm. et 2,25 g.
(fig. 4)

CDA 1b 1594

Muntoni 139a (SER 306)

CDA 1c 1595

exemplaire usé, mais la date me semble à peu près sûre; au revers
croix de Jérusalem en 1-4 et lions en 2-3

CM de la BNF, Elven 1976 /13 / 1266 (trésor d'Elven), 2,19 g.

C DA 2 différent au bas de l'écu, A

C DA 2a (.) CLEMENS . VIII . PONT. MAX .

R/ *étoile* OCT . CARD . AQUAVIVA . LEG . AVEN . 1594

croix de Jérusalem 1-4, lions 2-3

Muntoni 142 (MUN, inedito; cf. PA 4332 ? Savelli ?), photo pl. 74.

CM de Marseille L. 230 ? (date illisible).

C DA 2b variante: lions 1-4 et croix de Jérusalem 2-3

Coll. part. 24,5-25,5 mm. et 2,20 g. (fig. 5)

C DA 3 différent au bas de l'écu, O

C DA 3a1 1594 comme le précédent (lions 1-4 et croix de Jérusalem 2-3),
sauf différent O et LEG . AVE . 1594

Muntoni 140 (SER 304). PA 4343 = coll. PA n° 1286. Coll. part. 25
mm. et 2,19 g. (fig. 6)

C DA 3a1a variante du précédent avec CAR au lieu de CARD

De Mey 238 photo. CM de Marseille.

C DA 3a2, variante du précédent avec croix de Jérusalem 1-4 et lions 2-3
et LEGA . AVE .

Muntoni 143 (SER 305).

C DA 3b 1595 sauf la date, comme C DA 3a1

Muntoni 140a (SER 415 / 305a).

C DA 3c 1596 sauf la date, comme C DA 3a1

Muntoni 140b (BML, inedito).

C DA 4 différent au bas de l'écu, croissant ou O ouvert 1594

C DA 4a sauf différent, comme CD A3a1a

BM de la BNF 2512, 2,11 g. ; R 965 / 823 Manteyer, 2,31 g.

C DA 4b comme le précédent, mais croix de Jérusalem en 1-4 et lions en 2-3

Coll. part. 23-24 mm. et 2,00 g. (exemplaire usé).

C DA 5 différent au bas de l'écu, T

CDA 5a 1594

Muntoni 141 (VIN 28). PA 4344, coll. PA n° 1287 (date ?).

CDA 5c 1596

Croix de Jérusalem en 1-4 et lions en 2-3

CM de la BNF, Elven 1976 / 13/ 1628, 2,29 g.

C DA 6 différent au bas de l'écu, étoile avec point souscrit, date, hélas!, invisible

CLE(ME)NS () VIII () P(O)NT () MA ()

R/) OCT . C () A () LEG () AVE . 15. .

lions en 1-4 et croix de Jérusalem en 2-3

CM de la BNF, Elven 1976 / 13/ 1269, 2,19 g.

***C DA 7** douzain 1598 connu par les textes (Charlet 2004[2006], p. 40), à retrouver.

C DA 8 douzain 1599, type non décrit ni illustré (cf. C DSb 1b ?).

Muntoni 144 (VIN 33).

Il semble qu'on n'ait plus frappé de douzain à Carpentras après 1599, puisque le 12 octobre 1599, on fond les pilles des pièces de quatre écus d'or, du ducaton, du demi et des sols, c'est-à-dire des douzains (Charlet 2004 [2006], p. 41).

Que penser des six marques répertoriées ci-dessus et qu'on ne retrouve pas pour l'atelier d'Avignon ? Dans un premier temps, j'avais pensé à des marques de maître (plutôt que de graveur), ce qui devrait conduire à un classement chronologique. Mais force est de constater, au vu du matériel que j'ai pu accumuler, et qui est sûrement incomplet - d'autres millésimes ou marques sont à découvrir, non seulement l'année 1598, mais

probablement 1597 qui existe pour Avignon), que plusieurs de ces marques sont concomitantes, et parfois sur plusieurs années:

- en 1594, rosette, A, O, croissant ou O ouvert et T;
- en 1595, rosette et O;
- en 1596, O et T.

Pour le moment, je ne vois qu'une hypothèse à proposer: le besoin de douzains après le décri des pinatelles a dû susciter une production abondante: ainsi, en un an, du 1^{er} août 1594 au 31 juillet 1595, Camaret a frappé plus de six millions de douzains (environ 6.120.000: Charlet 2004 [2006], p. 40). Peut-être, pour obtenir un meilleur rendement, a-t-on mis en place plusieurs équipes de monnayeurs qui auraient été identifiées par leur différent. Peut-être aussi faudrait-il prendre en compte, comme signe discriminant, les points qui apparaissent parfois dans l'écu: quatre points disposés en trapèze à base plus courte sur les douzains à partir de 1594, qu'on ne voit pas sur les espèces correspondantes d'Avignon. La frappe des douzains s'est ensuite ralentie: en presque un an, du 15 septembre 1598 au 8 octobre 1599, Miroli n'a frappé, en quinze délivrances, que 5.299 marcs de douzains, soit un peu plus de 551.000 exemplaires, dix à onze fois moins que Camaret ! On comprend la rareté des dernières années par rapport aux frappes abondantes de 1593 à 1595.

***C Pb 1** Petit blanc dit « pierrou »

Cette petite monnaie blanche pontificale valant 10 petits deniers pontificaux ou 5 deniers tournois, abondamment frappée en Avignon au XVI^e siècle, est prévue dans l'ordonnance du 4 août 1595 (au titre de 215,25 à 208,31 millièmes d'argent et au poids de 1,09 à 1,06 g.). À ce jour, elle n'est connue que pour l'atelier d'Avignon. Mais, comme les documents attestent une refonte de 100 marcs défectueux de cette monnaie à Carpentras, il est certain qu'on l'y a frappée (Charlet 2004 [2006], p. 40). À découvrir.

***C L** liard

La frappe de liards, en concomitance avec celle des patas, a été prévue par l'ordonnance du 13 juin 1592: 50 marcs par mois pour chacune des deux espèces et chacun des deux ateliers pontificaux, Avignon et Carpentras (Charlet 2004 [2006], p. 37). Mais ces liards ont-ils réellement été frappés ? En tout cas, aucun d'entre eux n'a été retrouvé à ce jour.

C Pc A Pata(c) sans date à légende CAR

C Pc A1 étoile CLEMENS (.) VIII . PON . M

deux clefs en sautoir tenues par un anneau, poignées tréflées dans des anneaux ovales

R/ étoile S . PETRVS . ET . PAVLVS . CAR .

Croix pattée dans un quadrilobe

Vian 10 (Cartier *RN* 1839, p. 278, n°278, pl. XII, n°9 correspond à ce type). Collection Vian, musée de Carpentras, plusieurs coll. part. (dont 15-17 mm. et 0,85 g.; 17-17,2 mm. et 0,72 g.).

C Pc A1a = A1 sauf PONT . M et absence de point après CAR

Vian 9 (PA 4367); Muntoni 145 (SER 307), photo pl. 74. CM de la BNF 2516 (0,70 g.) et R 965 / 824 Manteyer (0,76 g.). Plusieurs coll. part. (dont 16-17 mm. et 0,74 g.)

C Pc A2 = A1, mais étoile entre les clefs

Vian 11. Collection Vian.

C Pc A3 étoile entre les clefs comme A2, mais rosette initiale à l'avvers et au revers et MA ou MAX en fin de légende

Vian 12 (description elliptique). Collection Vian. Au moins quatre autres coll. part. avec MA ou MAX (dont 17,2-17,5 mm. et 0,93 g.; 16-17 mm. et 1,09 g.). Catalogue CGF XXVIII, 8 février 2007, n°1303 (présenté comme inédit !), 17 mm. et 1,04 g.

En cumulant la documentation de P.C. Vian et la mienne, je dénombre 265 patacs CAR (pour plus de 500 AVEN, c'est-à-dire d'Avignon). P.C. Vian ne détaille pas tous les exemplaires qu'il a vus et il est souvent difficile de classer précisément ces « infiniment petits de la numismatique » parce qu'ils sont souvent courts de flan, mal frappés ou usés et qu'il est donc parfois impossible de les classer précisément par rapport aux variantes ci-dessus répertoriées.

C Pc B Pata(c) sans date à légende CARP

C Pc B1 + . CLEMENS . VIII . PONT . M.

deux clefs en sautoir tenues par un anneau, poignées tréflées dans des anneaux ovales

R/ + S . PETRVS . ET . PAVLVS . CARP .

Croix pattée dans un quadrilobe

Vian 13; Muntoni 146 (Vin 34), photo pl. 74 - Collection Vian, musée de Carpentras, plusieurs coll. part. (dont 20,5 mm. et 0,94 g.)

C Pc B2 + CLEME(NS.) VIII . PONT . MAX

anneaux formés de deux volutes inversées réunies par un gros point

R/ pas de point après CARP

Coll. part. 14-16,5 mm.; 0,77 g.

En cumulant la documentation de P.C. Vian et la mienne, je dénombre huit exemplaires B1 et, à ce jour, un seul B2 (type inconnu à P.C. Vian).

La frappe de ces patacs sans date, prescrite par l'ordonnance du 13 juin 1592, est attestée en 1594-1595 (3.000 marcs soit environ 876.000 à 900.000 pièces du 1^{er} août 1594 au 31 juillet 1595, puis en 1597 et après le 12 octobre 1599, jusqu'en 1602 et probablement même au début de 1603 (Charlet 2004 [2006], p. 37 et 40-42). Pour le moment je ne suis pas en mesure d'établir une chronologie fiable des espèces retrouvées. Faut-il mettre le symbole de la rosette en rapport avec les douzains qui portent un différent analogue, ou celui de l'étoile (en tête de légende ou entre les clefs) avec certains douzains ou avec les piastres de 1598-1599 (voir plus loin) qui portent le même signe, et les attribuer aux mêmes périodes ? Je me laisse encore le temps de la réflexion.

C T 1 Teston

CLEMENS VIII PONTI MAX 1594, buste à dr.

R/ OCT . CAR . DE . AQVAVIVA . LEGAT. AVEN; écu du légat avec à la pointe CAR

Muntoni 132 (HMR 1831); PA 4349 non illustré (= De Mey 237).

Camaret a frappé 200 marcs de testons (soit environ 5.000 exemplaires) entre le 1^{er} août 1594 et le 31 juillet 1595 (Charlet 2004 [2006], p. 40).

C D 1 Ducaton ou piastre 1598

C D 1a CLEMENS *ét.* VIII *ét.* PONT *ét.* MAX

buste du pape à dr.; en dessous B M / 1598

R/ OCT *ét.* CAR *ét.* D *ét.* AQVAVIVA *ét.* LEG *ét.* A

écu du cardinal légat; en dessous, *ét.* CAR - PEN *ét.*

Petits c (?) dans les C à l'avvers comme au revers.

Muntoni 128 (SER 415/a 301), 41-42 mm.; photo pl. 74

C D 1b variante avec une étoile aussi en début et en fin de légende à l'avvers (avant CLEMENS et après MAX, et avant et après B M et la date accostée de deux points (. 1598 .). Laugier (1882, p. 324-325) = CM de Marseille L 223, 31,69 g. (fig. 7).

C D 2 Ducaton ou piastre 1599

C D2a1 CLEMENS *ét.* VIII *ét.* PONT *ét.* MAX

buste du pape à dr.; dessous, 1599 / B *ét.* M

R/ OCT *lis* CAR *lis* D *lis* AQVAVIVA *lis* LEG *lis* AVE *lis*

écu du cardinal légat avec à la pointe CAR - PEN

Muntoni 131 (SMR), photo pl. 74 = PA 4353 = De Mey 236

C D2a2 variante de la précédente, sans lis après AVE: catalogue MM 483, 1985, n°223.

C D2b1 *lis* CLEMENS *lis* VIII *lis* PONT *lis* MAX

sous le buste du pape B *lis* M / . 1599 .

R/ *lis* OCT *lis* CARD *lis* D *lis* AQVAVIVA *lis* LEG *lis* AVE *lis*

sous l'écu du cardinal légat CAR - PEN

Muntoni 129 (Papadopoli 11850, 43 mm. et 31,66 g.), photo pl. 73.

Muntoni 127 (coll. Gnechi 807) est une piastre de ce type, mais d'un coin différent (lions de l'écu plus grands), dorée, et non un "double quadruple" (= octuple), comme le notait déjà J. De Mey.

C D2b2 variante de D2b1 avec CAR au lieu de CARD

Muntoni 130 (CPI), sans photo.

Le placard de 1636 publié par PA 4339 (p. 65) qui donne au revers une ponctuation par deux clefs en sautoir est à confirmer. De même est à confirmer PA 4352 qui donne à l'av. OCT . CAR . AQVAVIVA . LEG A et CARPEN 1599 (Cinagli, p. 182, n° 17).

On sait que Miroli a frappé, du 15 septembre 1598 au 8 octobre 1599, en dix-huit délivrances, 3864 marcs de ducats et demis, ce qui équivaut à une valeur approximative de 30.000 ducats (Charlet 2004 [2006], p. 40).

***C D/2** Demi-ducaton ou demi-piastre

Miroli en a frappé, comme nous venons de le voir à propos du ducaton ou piastre, entre le 15 septembre 1598 et le 8 octobre 1599. Mais aucun exemplaire à ce jour n'a été retrouvé.

*C E Écu d'or

Camaret a frappé cinq marcs d'écus d'or (= 363 écus) entre le premier août 1594 et le 31 juillet 1595 (Charlet 2004 [2006], p. 40) et Miroli, des écus et des quadruples entre le 15 septembre 1598 et le 8 octobre 1599 (voir *infra* C QE). À ce jour, aucun écu d'or de Carpentras n'a été retrouvé, ni de la première ni de la seconde fabrication.

*C QE Quadruple écu d'or

Monnaie à retrouver: il a été frappé 63 marcs de pièces d'or en écus ou quadruples, ce qui correspond à 4568 écus ou 1142 quadruples (ou tout mélange des deux d'une valeur équivalente) par Miroli entre le 15 septembre 1598 et le 8 octobre 1599 en quatre délivrances (Charlet 2004 [2006], p. 40-41). Muntoni (1972, p. 122, n° 127; cf. Bailhache cité par Chobaut 1926, p. 18) décrit comme une « 2 quadruple » (= octuple) une monnaie de la collection Gnecci (Francfort 1902, n° 807) qui est en fait, comme nous l'avons vu plus haut, une piastre dorée de 1599.

Jean-Louis CHARLET

Fig. 1
Sixte V, pinatelle 1587 (S 2)



Fig. 2
Grégoire XIV, patac (G 2a)



Fig. 3
Clément VIII, douzain Savelli 1593 (C D Sa 1)



Fig. 4
Clément VIII, douzain Aquaviva, rosette 1593 ? (C D A 1a)



Fig. 5
Clément VIII, douzain Aquaviva, A 1594 (C D A 2b)



Fig. 6
Clément VIII, douzain Aquaviva, O 1594 (C D A 3a1)



Fig. 7
Clément VIII, ducaton ou piastre 1598

(exemplaire du Cabinet des médailles de la ville de Marseille,
reproduit avec son aimable autorisation)



Nouveautés sur la numismatique monégasque du XXème siècle

1) Nouveautés sur les monnaies de nécessité émises en Principauté au XXème siècle (dans les années 1920)

L'examen d'une collection de monnaies de nécessités monégasques patiemment constituée pendant plusieurs décennies me permet de compléter le catalogue dressé par Roland Elie (*Monnaies de nécessité et jetons-monnaie. France et colonies. Monaco. 1800-2000*, édité par l'A.C.J.M., Neuilly-sur-Seine, 2003, p. 607-608) en reprenant son système d'abréviations. On ajoutera donc les huit monnaies suivantes:

Café de la Méditerranée, Monaco, 50 c, Lt, R, 24 mm, 3,2 g. (fig. 1)

Café Riche: au 20.1, ajouter

1 F, Ma, R, 25 mm., 4 g.

25 c, Ma, Ov, 20 x 25 mm, 2,8 g.

L. M. (Ligue Monégasque: au 55.2 ajouter

20 c surchargé 50, Lt, R, 17 mm

La Monaco (brasserie)

50 (en creux) c à consommer, Lt étamé, R, 19 mm (fig. 2)

Maison J(ules) Jeune: au 60.1 ajouter

5 c, Lt, R, 21 mm, 1,9 g.

Monte-Carlo (café restaurant ou maison du café ?), façade de maison à toit pointu

20 c à consommer, Cu étamé, R, 19 mm., 2 g. (fig. 3)

Quinto's Monte-Carlo: dans les 65.1 à 3, intercaler

50 c, Lt, Rf(estonné), 24 mm, 3,5 g.

2) Nouveautés sur la numismatique de Rainier III

Le dépouillement des archives de J.-J. Turc continue de porter ses fruits, même pour le monnayage monégasque le plus récent, celui de Rainier III et d'abord pour les frappes en anciens francs.

On apprend d'abord que les pièces de 10, 20 et 50 francs 1950 ont été frappées (à 20 %) avec le métal récupéré par la démonétisation des pièces

de 1 et 2 francs de Louis II en bronze d'aluminium, le reste venant du stock de monnaies françaises ou de flans neufs, pour la 10 et 50 francs, commandés à la Compagnie Française des Métaux (Arch. Mon. Paris, Case 149, dossier H, pièce 12, 16 et annexe; dossier M, pièces 1 [le bénéfice de cette frappe doit bénéficier au gouvernement monégasque], 2, 11, 25 et 28). Elles furent livrées, à 500.000 exemplaires pour chaque valeur le 24 octobre 1950 (poids réel respectif: 1515,920; 2005,607 et 4056,527 kg.; PV de livraison, *ibid.*, dossier M, pièce 1). Elles furent mises en circulation par l'ordonnance 303 du 27 octobre de la même année (J.O. du 30 octobre). Prix de revient, respectivement 3,4 et 4,5 f. (20 avril 1950, *ibid.*, dossier M, pièce 20).

Pour la seconde émission de 1951 (lettre du Ministre d'État du 25 août 1951, *ibid.* dossier M, pièce 26), les 10 et 20 francs furent livrées le 6 novembre 1951 (*ibid.*, dossier M, pièce 2 pour un poids de respectivement 1507,073 et 2000,097 kg. On voit que pour la seconde émission, le poids moyen est quasiment le poids fixé, alors qu'il était un peu plus lourd pour la première émission. La tolérance officielle (*ibid.*, pièce 18) était de 2% pour le titre (91% de cuivre et 9% d'aluminium) et de 5% pour le poids (respectivement 3,4 et 8 g.). Elles furent mises en circulation par ordonnance 485 du 23 novembre 1951 (J.O. du 10 décembre). Leur prix de revient était monté à 5 et 6 f. (devis du 27 septembre 1951, *ibid.*, dossier M, pièce 29)

Ces pièces furent démonétisées par l'ordonnance du 29 mai 1970. Mais on ne récupéra que 150 pièces de 10 f. 1950

269 pièces de 10 f. 1951

122 pièces de 20 f. 1950

239 pièces de 20 f. 1951.

Les essais et piéforts (*ibid.*, dossier M, pièces 24; dossier L, pièces 5, 12, 17, 18, et 21 furent frappés au titre de 920‰ pour l'or et 950‰ pour l'argent. Ils avaient été demandés pour la 10, la 20 et la 50 francs dès l'automne 1949 (lettre du Ministre d'État sans date, *ibid.*, D/4, pièce 1, et réponse du 4 novembre 1949, pièce 6; voir aussi les rapports des pièces 24 et 26 à 29 du 22 novembre); l'accord fut obtenu le 15 décembre (pièce 7). Leur nombre fit l'objet de nombreux échanges (*ibid.*, dossier L, pièces 2 du 18 mars 1950, 8, 9 du 9 août, n°2899 BB accord du Ministre d'État). Le 4 septembre 1950, il était prévu 500 essais dans chacun des deux métaux pour chaque valeur à tranche cannelée, 25 piéforts en or et 100 en argent à tranche lisse pour les 10 et 20 francs, 25 pour la 50 francs. Ces chiffres seront, comme nous le verrons plus loin, modifiés.

La 50 francs ne fut frappée qu'en 1950 (même pièces justificatives que la 10 et la 20 francs). Son prix de revient fut de 7 francs (20 avril 1950, *ibid.*, dossier M, pièce 20). Elle fut démonétisée par l'ordonnance 3749 du

21 février 1967 (J.O. du 24). La Trésorerie Générale de Monaco ne reprit que 1294 pièces (Trésorerie n° 67.119 du 11 mai 1967).

La 100 francs en cupro-nickel fut autorisée par le Ministère des Finances (circulaire D1 n°14081 du 21 août 1950, *ibid.*, dossier N, pièce 1; voir aussi pièces 4 et 5 pour le prix et les délais, 5 bis, 10, 12, 13 pour la fabrication et les caractéristiques [75% de cuivre et 25% de nickel, avec une tolérance de 4%]). Le Ministre d'État demande qu'une partie du nickel provienne de la fusion de pièces de 5 francs démonétisées (1564 kg., lettre du 13 septembre 1950, *ibid.*, dossier N, pièce 5 bis); mais L. Vallon, directeur des Monnaies déclara que cela était impossible, le nickel de ces monnaies étant trop impur (note 1954, *ibid.*, pièce 12); de même, le 23 mars 1951 il répondra négativement à la proposition du directeur du budget et du trésor qui, le 20 mars (*ibid.*, dossier Q, pièces 1 et 2, n°4345) voulait vendre à la Monnaie 7.800 kg. de pièces démonétisées de 10 et 20 francs Louis II: il n'est pas intéressé parce qu'aucune frappe en cet alliage n'est envisagée (*ibid.*, n°451). Le prix de revient de cette pièce était de 15 f., alors qu'il était de 7 pour l'Algérie, 7,5 pour la Tunisie et 12 pour la France (*ibid.*, dossier N, pièce 3 du 22 août 1950). Elle fut livrée la 9 janvier 1951 (*ibid.*, pièce 1 (5965,284 kg. pour 500.000 pièces), émise le 6 juin 1951 (ordonnance 413 publiée au J.O. le 18) et démonétisée par l'ordonnance 1460 du 12 janvier 1957 publiée au J.O. du 21 janvier. Le 2 mars 1959, le directeur du budget et du trésor demanda à la Monnaie de Paris de reprendre 265.000 pièces démonétisées (environ 3200 kg.) et accepta le 1er juin la proposition que la Monnaie lui avait faite le 24 mars. Au total furent reprises et refondues 264.000 pièces (66 caisses de 4.000 pièces chacune pour 3.168 kg.), livrées le 9 juin et reconnues pour 3.147 kg. le 18 juin (*ibid.*, dossier U, pièces 1, 3, 4 et 5).

La Direction du budget et du trésor demanda le 17 janvier 1951 (*ibid.*, dossier O, pièce 1) 300 piéforts en or et en argent pour chacune des quatre valeurs, demande portée à 350 pour l'argent le lendemain 18 janvier (*ibid.*, pièce 2). Le 29 mars, L. Vallon proposa une livraison des piéforts en avril. Le registre des sorties / délivrances (vérification) montre qu'on ajoutant aux chiffres précédents trois exemplaires, pour chaque métal et chaque valeur, destinés au laboratoire

Pour la 100 francs Lagrifoul de 1956, dont le type courant revenait à 12 francs, le directeur du trésor accepta cette frappe à l'occasion du prochain mariage du Prince, avec des essais en argent à 900%, le 23 février 1956 (*ibid.*, dossier S, pièce 14 note 3596 D1) L'administrateur des médailles proposa le 29 février 1956 (lettre 298, dossier S, pièce 16; caractéristiques fixées le 15 février: *ibid.*, pièces 9, 10, 11 et 15; voir aussi pièce 12, n°10531, première réponse du 17 février à une demande de devis) respectivement pour l'or, l'argent et le cupronickel) 10.000 essais en argent

(coûtant 1.000 f. pièce) et 1.000 en or (coûtant 6.800 f. pièce), les piéforts (ibid., dossier T1, pièces 2, 4 et 8) étant proposés à 1.000 f. pour l'argent et 15.000 f. pour l'or. Davy, au nom de la Société Mobilière et Financière, passa commande le 9 janvier 1957 pour ces essais et piéforts avec écrins (ibid., dossier T2, pièce 4). Le directeur des monnaies accepta le 22 janvier, mais en ajoutant deux essais et un piéfort en or pour le Musée monétaire (ibid., pièce 5; facturation du 13 mars, pièce 7, note 1527).

Voilà pour les espèces connues. Mais on apprend aussi qu'en septembre 1949 (lettre 2888 du 14 septembre; administration des monnaies 4351, ibid., dossier D/4, pièce 2), le prince Rainier souhaitait un module de 20 francs or hors commerce, comme les pièces émises en 1892 à l'effigie d'Albert Ier (en fait, n'existent qu'en essais: les 20 francs de Monaco sont de Charles III); le ministre d'État demande à quelles conditions cela serait possible. Le directeur des monnaies Louis Vallon répondit le 16 septembre (ibid., pièce 3) que ses services n'avaient trouvé trace que de la pièce de 100 francs d'Albert Ier et que ces 20 francs feraient double emploi avec les essais en or de la 20 francs et demanda des informations complémentaires. Le 15 décembre, le directeur du Trésor signifia son désaccord au directeur des monnaies (ibid., D/4, pièce 7, n°21628; voir déjà l'annexe du 8 décembre, n°21134, ibid., dossier L, pièce 2 et annexe): une telle frappe aboutirait à l'émission de monnaies dont la valeur nominale serait sans rapport avec leur valeur réelle; en revanche, il serait d'accord pour la frappe de médailles en or du couronnement.

En 1953, le Ministre d'État demanda au directeur des monnaies des 10 francs en bronze d'aluminium comme en 1950 et 1951 et surtout des **5 francs** en aluminium (corrigé au crayon: « et magnésium » comme ceux de Louis II en 1945, mais à l'effigie de Rainier III, et il demande s'il est possible d'utiliser l'outillage de la 100 francs (lettre 02921 du 7 septembre, ibid., dossier R, pièce 1). Le 28 septembre, le directeur des monnaies propose un prix et l'utilisation partielle de l'outillage existant, le revers devant être nouveau (ibid., pièce 6). On ignore pourquoi aucune suite ne fut donnée à la fabrication de ce 5 francs en aluminium dont le droit aurait repris celui du 100 francs.

Petit codicille sur les frappes du dixième anniversaire du mariage du Prince (1966).

Depuis quelques années, on a vu apparaître sur le marché des monnaies qui ne correspondent pas à une commande de la Principauté: une dix francs en métal blanc (maillechort plutôt que nickel, aujourd'hui dans la collection du Prince): voir Gadoury rouge 2005, n°154 nota; et une 200 francs indiquée en cupro-nickel (15,5 g.) et présentée dubitativement comme un essai dans le Gadoury rouge (2005, p. 364, nota). En fait, pour

la 200 francs, la Monnaie de Paris a pris sur elle de frapper 16 exemplaires en bronze florentin destinés à l'auteur, à des personnalités et aux services, sans en communiquer d'exemplaire à Monaco (registre des essais de la Monnaie de 1959 à 1967, 7 décembre 1966, P.V. 1, qui correspond à la note 1747 du 1er août 1966) ! Le même document mentionne cinq essais en or FDC et 9 (PV1) + 1 (PV2) "proof", dont deux exemplaires pour le Musée de la Monnaie et un pour la B.N. (Cabinet des Médailles). Ces essais en or ne sont pas répertoriés au Gadoury. Quant au 10 francs en métal blanc, dont aucune trace n'a pour le moment été retrouvée dans les archives, on peut supposer qu'il s'agit d'une fantaisie analogue aux 200 francs en bronze florentin.

Jean-Louis CHARLET

Fig. 1 Café de la Méditerranée, 50 c



Fig. 2 La Monaco, 50 c

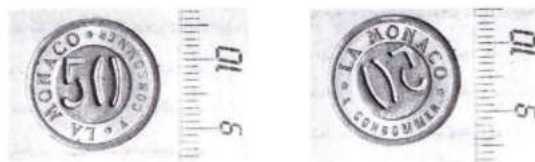


Fig. 3 Monte-Carlo, 20 c

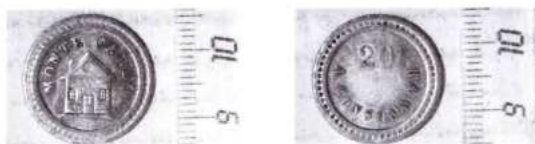


Table des matières

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3-4
Les imitations ibériques de l'obole de Marseille à légende MA Jean-Albert CHEVILLON Planche	p. 5-8 p. 8
MCCXIII : Muret ou le rêve brisé Michel GOURILLON Carte Tableau généalogique Planche	p. 9-16 p. 14 p. 15 p. 16
Diane et les croissants du roi Yves BRUGIERE	p. 17-24
Catalogue raisonné des monnaies pontificales frappées à Carpentras (1587-1603) Jean-Louis CHARLET Planches	p. 25-42 p. 39-42
Nouveautés sur la numismatique monégasque du XXème siècle Jean-Louis CHARLET	p. 43-47
Table des matières	p. 48

